

DÉMARCHES FISCALES : DÉCLARATION DES REVENUS PERÇUS EN 2022

L'attestation de revenus 2022 est disponible sur votre compte artiste (myspedidam.fr).
En cas de problème d'identification, veuillez contacter l'assistance SPEDIDAM par courriel à l'adresse assistance@spedidam.fr

Quel que soit votre mode de déclaration (papier ou en ligne), il convient d'indiquer votre profession: « **ARTISTE-INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE** » et de mentionner : « **EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CGI article 1460-4°)** » à la fin de la déclaration.

➤ DÉCLARATION PAPIER

Les droits sont à inscrire sur la **déclaration N° 2042C PRO** dans la rubrique « Revenus non commerciaux ».

Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 72 600 € :

- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2022 dans la case 5HQ,
- dans les renseignements complémentaires, si vous n'avez pas de SIRET, remplissez le numéro de SIRET avec le numéro de SIRET fictif suivant 11111111800019. Renseignez votre adresse personnelle pour l'adresse d'exploitation.

Dans les autres cas vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée, vous devez établir une déclaration 2035, déterminer votre résultat et reporter ce dernier dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ce cas, vous devez reporter votre numéro de SIRET.

➤ DÉCLARATION EN LIGNE

Depuis le site www.impots.gouv.fr accédez à votre **espace particulier** et renseignez votre numéro fiscal à 13 chiffres qui figure sur votre avis d'impôt 2022 puis votre mot de passe.

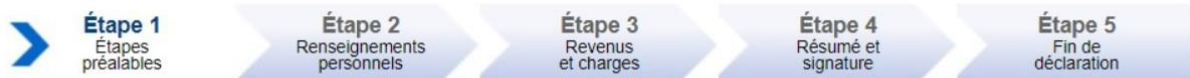
Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 72 600 € :

- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2022 dans la case 5HQ, rubrique « Revenus non commerciaux professionnels »
- dans les renseignements complémentaires, renseignez votre adresse personnelle pour l'adresse d'exploitation. Le numéro de SIRET est à renseigner si vous en avez un.

Dans les autres cas vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée, vous devez reporter votre résultat dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ce cas, vous devez reporter votre numéro de SIRET.

DÉMARCHES FISCALES : DÉCLARATION DES REVENUS PERÇUS EN 2022

DÉCLARATION EN LIGNE - ÉTAPE PAR ÉTAPE



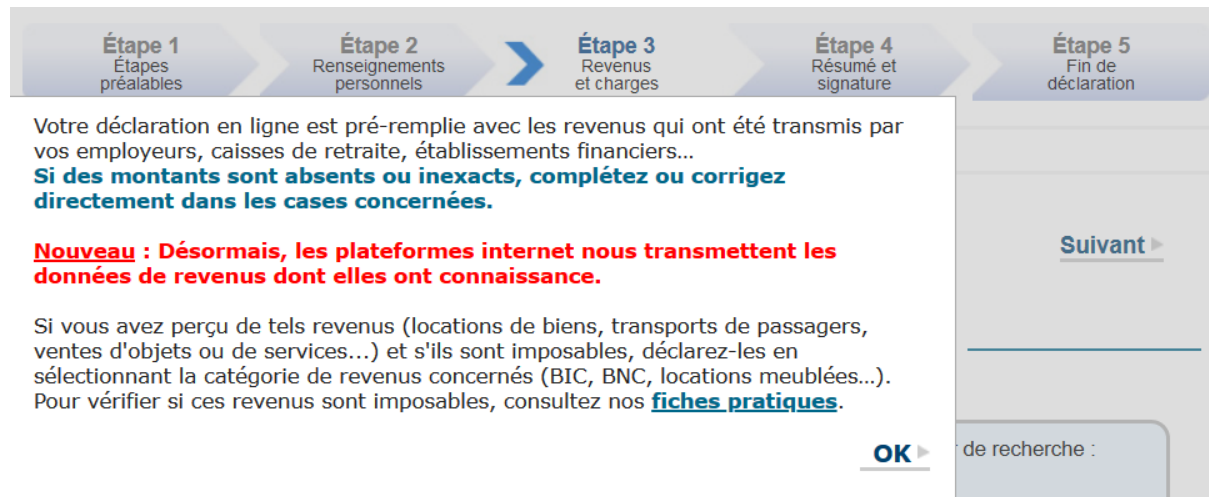
Déclaration des revenus 2020

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus.

À partir de l'étape 3, vous pouvez ajouter ou supprimer une déclaration annexe en utilisant le bouton de sélection des rubriques et des annexes, situé à gauche de l'écran.
Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

[Précédent](#)

[Suivant](#)



Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus qui ont été transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...
Si des montants sont absents ou inexacts, complétez ou corrigez directement dans les cases concernées.

Nouveau : Désormais, les plateformes internet nous transmettent les données de revenus dont elles ont connaissance.

Si vous avez perçu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...) et s'ils sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (BIC, BNC, locations meublées...).
Pour vérifier si ces revenus sont imposables, consultez nos [fiches pratiques](#).

OK

de recherche :

➤ Si le montant cumulé en 2022 n'a pas dépassé 72 600 € :



Déclaration principale

[◀ Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

Résultat de votre recherche

Votre saisie : 5HQ

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

[◀ Annuler](#)

[Valider ▶](#)



Déclaration principale

[◀ Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

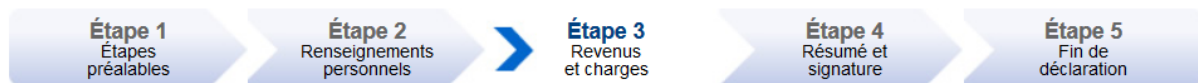
Votre sélection a bien été prise en compte. Pour continuer, cliquez sur le bouton « Suivant ».



REVENUS

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Gains d'actionariat salarié, salaires 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* 
- Revenus fonciers *Location non meublée* 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

Renseignez le montant à déclarer dans la case 5HQ :



Déclaration principale

[Précédent](#)

[Suivant](#)

VOS REVENUS

REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

[Notice](#)

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

[Notice](#)

Durée de l'exercice *nombre de mois*

5XI

Régime déclaratif spécial ou micro-BNC

Revenus nets exonérés

régimes zonés articles 1417, II, b du code général des impôts

5HP

Revenus imposables

5HQ

Recettes brutes sans déduire aucun abattement



Renseigner le numéro de SIRET fictif 1111111800019 si nécessaire puis renseigner votre adresse :

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

[Notice](#)

Revenus non commerciaux professionnels

Si l'adresse d'exploitation se situe **à l'étranger**, sélectionnez le pays dans le menu déroulant

- Sélectionner un pays -

Nom

Prénom

Numéro SIRET

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

Adresse d'exploitation en France :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue,
cliquer sur Valider
puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro

Complément d'adresse

En cas de cession ou cessation
d'activité en 2022, cochez la
case

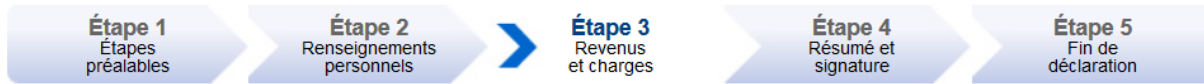
Bis, ter...

[Valider](#)

[En savoir plus](#)



➤ Si le montant cumulé en 2022 a dépassé 72 600 € :



Déclaration principale

◀ Précédent

Suivant ▶

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

5Qd

Rechercher

Votre sélection a bien été prise en compte. Pour continuer, cliquez sur le bouton « Suivant ».

Résultat de votre recherche

Votre saisie : 5QC

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

◀ Annuler

Valider ▶

REVENUS

- Traitements, salaires ?
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux ?
- Gains d'actionariat salarié, salaires ?
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif ?
- Revenus de capitaux mobiliers ?
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers ?
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* ?
- Revenus fonciers *Location non meublée* ?
- Revenus exceptionnels ou différés ?
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ?
- Revenus agricoles ?
- Revenus industriels et commerciaux professionnels ?
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* ?
- Revenus des locations meublées non professionnelles ?
- Revenus non commerciaux professionnels ?
- Revenus non commerciaux non professionnels ?



Renseignez le montant à déclarer :

Régime de la déclaration contrôlée		OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés <i>régimes zonés articles 1417, II, b du code général des impôts</i>	5QB	<input type="text"/>	5QH <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général</i>	5QC	<input type="text"/>	5QI <input type="text"/>
• <i>dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>	5XP	<input type="text"/>	5XQ <input type="text"/>
• <i>dont moins-values à court terme</i>	5XH	<input type="text"/>	5XL <input type="text"/>

Renseigner le numéro de SIRET fictif 11111111800019 si nécessaire puis renseigner votre adresse :

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

[Notice](#)

Revenus non commerciaux professionnels

Si l'adresse d'exploitation se situe **à l'étranger**, sélectionnez le pays dans le menu déroulant

- Sélectionner un pays -

Nom

Prénom

Numéro SIRET

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

Adresse d'exploitation en France :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro Bis, ter...

Complément d'adresse

En cas de cession ou cessation d'activité en 2022, cochez la case BNC 5AO

[Valider](#) [En savoir plus](#)

